

DU PRONONCÉ À L'EXÉCUTION DE LA PEINE : QUELLE COLLABORATION POUR LES ACTEURS ?

DU 8 AU 10 AVRIL 2019

Inscription : avant le 22 février 2019

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Juges et procureurs.

OBSERVATIONS

Cette session peut utilement être complétée par celle sur "L'entretien judiciaire".

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

300 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24



Audience correctionnelle au tribunal de grande instance de Libourne.

En bref

Réflexion et échanges sur le fonctionnement de la chaîne pénale et sur les pratiques professionnelles en post-sentenciel.

Contexte

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques, sont les objectifs de cette session. Un focus sera fait sur l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi et sur les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération.

Pédagogie

Destinée aux magistrats du siège pénal, juges de l'application des peines, membres du parquet, des greffes, et des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

DU 18 AU 22 NOV. 2019

Inscription : avant le 4 oct. 2019

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Juges et procureurs.

OBSERVATIONS

Cette session peut être utilement complétée par "Criminalité organisée et coopération judiciaire" et "Victimes et procès pénal".

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

500 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Marie Compère
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

En bref

Approche globale de ce phénomène. Présentation des dispositifs législatifs et opérationnels au plan national et international, des réponses pénales et de l'identification et de la prise en charge des victimes et du travail avec des associations spécialisées.

Contexte

La traite des êtres humains connaît aujourd'hui une ampleur inquiétante, avec des estimations du nombre de victimes dans le monde variant de 700 à 900 000 personnes. Acheminées dans l'Union européenne par le biais de filières d'immigration clandestines, sous l'impulsion des déséquilibres géopolitiques contemporains, ces victimes, essentiellement femmes et enfants, alimentent les réseaux de travail illégal, de prostitution, de mendicité, de cambriolages et de trafic d'organes. En réaction à cette criminalité qui porte atteinte à la dignité humaine, l'Union européenne a affirmé la priorité de cette lutte et la France, outre la rédaction de l'article 225-4-1 du code pénal, s'est engagée dans un plan interministériel contre la traite des êtres humains.



Pédagogie

Cette session, sous forme d'exposés, de tables rondes et de situations observables sur le territoire national aborde le cadre institutionnel et judiciaire de la lutte contre ce phénomène, puis donne des pistes pour l'identification et la prise en charge des victimes. Un second temps est consacré au traitement judiciaire de ces dossiers. De l'enquête à l'audience, en passant par la nécessaire entraide pénale internationale en la matière, comment parvenir à poursuivre et condamner les auteurs de ces faits ?